

LESTRE ET JUSTIFICATION
De Monsieur le Prince d'Orange
envoyée aux Villes et Provinces
demeurées avec la Généralité,
sur l'accord de paix fait
de celles qui sont des-
uniés, avec le
Prince de Turme.

A.

Copie d'une Lettre de Monseigneur le Prince d'Orange
envoyée aux Provinces, et Villes du pays bas, deman-
rées en l'union generale, sur le Traicté passé
entre le Prince de Parme, & les Provinces
de Junier.

Messieurs, D'autant que ces jours passés on reçoit la copie du Traicté
accordé entre le Prince de Parme, & les Provinces de Junier, par lequel
appert clairement, que tant ledit Prince, que Provinces deliberent faire
tomber en particulier ceste guerre sur moy, et en mon nom, comme s'il
estoit question seulement de ce qui me touche, et non de General;
j'ay bien voulu vous envoyer laditte copie, & vous servira la
presente a deux fins.

Premierement pour vous remettre en memoire comment toutes choses font
passer tant depuis que ie suis Vain de Hollande en ce pays, que depuis
aussi que Messieurs les Estats Generaux n'ont esté pour Lieutenant
General; par ou Vn chacun pourra jaer a quel droit lesdites Provinces
se sont separées, et a quel tiltre elles peuvent entreprendre laditte
guerre contre moy. En apres pour vous dire, ce qui me semble de
laditte declaration, en ce qui me touche, et les inconveniens qui en
peuvent ensuivre; Et qu'ils font les prestes dont ils se veulent
servir pour avancer nos dres ruyne commune.

Vous avez souvenir Messieurs, comme feu Don Juan ayant premiere-
ment le feu en ce pays, dissimulant son mauvais vouloir qui il
avoit généralement contre icelles, & ayant abusé plusieurs fois
l'apparence de belles promesses, practiqua de toutes parts pour s'assembler
en intention de ruyner devant toutes choses la Hollande & Zeelande
& sur la ruyne d'icelle bastir Vne servitude Universelle de tout le
pays. Mais estant sur entreprendre du commencement retardé, pour ce
que ne me laissez aymer persuader; et depuis rompre d'autant que
plusieurs gens de bien tant a Bruxelles qu'ailleurs d'espoireront
passer sur ruyne, et finalement sur Lettres propres estant venues entre
nos mains se pensa d'écarter son entreprise se rectant dedans la
Chartre de Namur s'estant au paravant assemblée comme il feusit
de la Ville, et Chartre d'Anvers, de la Ville de Boisledun, Breda,
Tournay, Lille, Amstredam, Utrecht, Deventer, Cambray, &
plusieurs autres; au moyen desquelles Villes il feusit avec l'aide de
l'armée qui il avoit presté tenir le pays en subjection, et faire qu'on innu-
mer au pays de Hollande & Zeelande. Mais Dieu qui dispose autrement
des affaires, que les hommes ne proposent, ou Vn mestant luy rendes son
ser desormais luy faisant perdre ceste Ville, & Chartre d'Anvers.

qui est fait comme le seul et unique fondement de tout son bastiment. Que si
d'ailleurs mon Conseil eût esté suivi, il est sans doute que ceste somaulte
quiere eût bien esté finie fin. Car estant joint par en Nord-Hollande
ie despeschay en diligence, et fis entendre a Messrs les Estats, que s'il
leur plaisoit de faire assembler promptement leurs forces, et faire
une levée seulement de 3000. Et souvenant Allemands, qu'il seroit avéré
de faire quitter a son Dieu pour la Ville, et Charles de Namur
et tout le pays de Luxembourg, et par ce moyen luy oser tous
moyens d'entrer en pays: Mais ie ne pouvois estre croü, ou pour avoir
des gens par trop contraires, et mesmes de ceux qui deprim ont esté
les principaux instigateurs a faire deservir les Provinces de Flandres
et de Frisois, ou, comme on alloit, par faulx de moyens.

Peu de temps apres ie fus pieü de Messieurs les Estats de venir en Brabant
ce que ie fis, esperant pourrir en quelq chose; enqny Dieu
mercy, ie ne me trouvois du tout deceü; Car i'ayday tant de Confair
que d'autres moyens a la reduction des Villes de Breda, Bois ledun,
de la Toile, Berghem sur le Rem, qui sont toutes places de consequence,
et que malaisement en .6. Annees, quelq armee que fust faire
l'ennemy, il pourroit retirer; comme au paravant i'avois assésé la
Ville d'Utrecht, dont enqvint par apres la prise et demolition de la
Citadelle dudit Utrecht.

Messieurs de Bruxelles aussi me rendront Tesmunaage quelle aspié Tona ie
leur ay donnée, tant par mon conseil et amercüme a eux finier par
la depuler tout de ma part, que de Hollande et Zeelande, quand on
pouvoit la demolition de la Citadelle d'Anvers, laquelle ie n'espere
pas que les ennemis redifieront jamais. Et quand a ceux de Band
Mer sur d'Embise, Borlüt, et Croüvelde, qui vindront a Bruxelles
pour cest effect, confesseront, qu'apres Dieu ie fus cause, non seulement
tant de contraires, que leurs Privileges leur furent rendus, que ie
ne croy pas leur devoir jamais estre osé. Vers saint Messieurs
comme le Mois de Janvier ensuyvant 1678. ce Tame Monrois enqny
le Duc d'Albion est leü pour Gouverneur des pays bas, par le
consentement general de toutes les Provinces, il leur flout mesme
pour son Lieutenant general de tous ces pays. Pour manorer aussi
quelles furent les conditions auxquelles son Altesse fut receüe, lesquelles
mesmes i'ay suivies; entre lesquelles ie n'ay jamais faulx estre licite

de me punir et tondre; Ce que l'estime encors ne pouvoit faire, tandis que
l'obligacion de mon serment demeurera en sa viand et Vertu; le que les
Provinces et Villes qui demoureront Unies, ne me tiendront quitter et absous.
Incantinent apres le serment presté par moy, sur vint la route de nos tre
Armée a Comblains: Il n'est pas verima de discourir par la fuite de
quoy, Il suffist qu'un Chacun commist, Et comme ie croy confesse, que
i'en suis du tout exempt; n'aym estri fait le plus que t. jours
en Horae quand nous recevmes ceste parole; n'aym quid fuisse
d'advertir una Temps au paravant, mesmer estant encors a Grand,
environ 3. semaines devant, de l'ordre qui il fallist tenir pour empescher
un tel dommage, que ie prevois indubitablement nous devoir advenir;
Mais ie ne peu estre oüy, non plus que quand ie fuisis ouvertire des
moyens qu'on devoit tenir pour chasser du pays son don son, ni paravant
que se forcer fussent assemblez: Il n'y a oussi personne qui ne se
souviene, de l'effroy universel qui tomba sur tout le pays, lors
de laditte desordre, tellement que les Villes de Louvain, Dieff, Tiellemont,
et autres se rendirent prestres a Unmemy, qu'on n'eut moien d'y donner
aide convenable; Toutefois, Dieu me fit la grace, ayant ascendu
la bonne Ville de Brudelles, qui est la plus menacée de Unmemy,
estant revenu en ceste Ville d'Anvers, que ie remedoy promptement
par le moien des bons bourgeois d'Anvers, aux Villes de Malme, et de
Liere, insqu'à ce qu'on y peut envoyer quelqu'un en de nom.
Et comme alors nous n'avions aucune force en main, sinon celles q
estoyent en Hollande, et a Grand, ie fus contrainct les faire approcher
en diligence, et les mettre dedans les places, lesquelles entremes
entremes estri forcez par Unmemy Victorieux. Et combien que depuis
ce temps la, insqu'à bien avant dedans le reste, Unmemy eut tenu la
campaigne sans contredit, Toutefois on ne peut dire que nous ayons
fuit aucune porte notable durant ledit temps, par fuite qu'on eut
peu en façon quelconq, ni en façon; Car si les Villes de Planchyville
et Limbourg ayans des Gouverneurs mis d'entre main qui de la mesme,
ont estri rendus a l'ennemy; si aucuns en moient blasme, a font
ceux qui ont donné a celles gens des commissions, lesquelles pour raison

de mon serme, si ne leur pouvois oster; le grand ie n'eu en une telle obligation, si est-ce que ie n'auois moyen au lieu pour les tirer de si belles places. Et cependant que l'ennemy a esté entretenir en ces pays de Brabant et combatu par garnisons, nous auons donné le moyen a Monsieur le Comte de Renneberch ^{Nom de villes} Gouverneur de Frise, estant favorisé de la levée de laquelle ie toucherois apres son marche, de reduire sous l'obeyssance des Estats la Ville de Campen, & par apres Deventer, Villes autunt importantes pour ce pays, tant pour raison de leur force, richesses et agresse, qu'auher Villes, des pays bas. Les seigneurs et autres qui estoient pour lors tant au Conseil d'Etat, et Estats, scauoient que mon opinion fut, que la levée de la guerre ne pourroit sinon apporter une ruine certaine au pays; Et comme les inconveniens de la guerre sont incertains, qu'une levée encore ameneroit ainsi des accidens differens, tantôt fois bons, & tantôt fois mauvais. Pourtant ie fus d'avis, qu'il falloit faire une bonne guerre offensive, & mettre sous bonne force bas toutes, pour chasser incontinent l'ennemy hors du pays; mais qu'elle ne devoit estre telle, qu'elle excedassent nos bestes finances, qui estoit calculée, et accordée, a 60000. florins par Mois, sans comprendre en ceste somme la partie de 40000. florins, que la Royne d'Espagne prestoit aux Estats. Survoit quoy fut accordé de prier Monsieur le Duc de Saxe, de faire levée de 3000. Cheuaux Allemands, et 3000. hommes de pied; et luy fut envoyé l'argent pour la levée, que ses Commissaires reçurent en la fin de Mars a francfort; et peu de jours apres fut aussi donné l'argent en Allemagne, pour la levée de 3000. cheuaux, sous Monsieur le Comte de Sch. Wambemburg 1500. sous le Marquis de Florinck; 1000. sous Wolmershusen; et 1000. sous le Baron de Schinck; et un Regiment de Languechet sous le Colonel La Zuis Müller; avec laquelle force, si elle eussent esté payée, comme les Provinces l'avoient promis, et si les gens de guerre se fussent trouvez en mesme temps dedans le pays, il n'y a aucune difficulté moyennant l'aide de Dieu, que l'ennemy eust esté contraint de quitter le pays, ou de se veoir deffaire; comme il appert mesmes par la confession de son don Jean qu'il fut en ses

lettres écrites au Roy le .15. de Septembre passé, peu au paravant sa mort;
desquelles lettres ont esté imprimées, comme ainsi s'ont, recourus pour
les faire sur veoir (desquelles ie parleray cy apres) qu'on donna
a l'ennemy du loisir de penser a se venter, et qu'on laissa passer
tant de belle occasion de le deffaire.

Or ce qui a commencé a nous renvoyer nos affaires, a esté, que les Provinces
ne fournirent point le premier Mois a la somme de 60000. florins
qu'elles avoyent promis a beaucoup pres; ny beaucoup moins depuis:
La seconde fut, que monseigneur le Duc de Cambray, suivant la promesse
faite par l'Ambassadeur d'Angleterre, eut chose de 2000. Chevaux,
et 6000. hommes de pied d'avantage, et mesmes qu'il fit encore sa
levée plus grande que ledit nombre, amena avec soy 7000. Chevaux,
et de sept a huit mil hommes de pied; laquelle levée ne peut
estre si tost faite, pour estre si grande, et pointant arriva beaucoup
plus tard que l'autre; Et combien que ledit seigneur Duc pensa par ce
moyen faire service au pays, toutefois la levée de son ser-
viteur a venir, nous rendist la moitié de l'Esle inutile; ainsi
que tout l'argent d'Angleterre y fut employé, et ne peut s'en faire
pour le premier Mois; tellement qu'estant lesdits Allemands arrivés
sur la frontière du pays, ne voulurent passer la Meuse, et demourer
long temps en ce pays; insinuer a ce que M. le Duc de
Cambray fit tout voir en luy, qu'ils passeroient; Et quand aux Troupes
françoises levées par le seigneur Ardenne, par le Commandement dudit
seigneur Duc, estant arrivés jusques au port de suvens, toutefois il fut
impossible de les mener d'entrer au Camp, alléans qu'il avoyent
commandement dudit seigneur Duc l'aller trouver jusques sur la Meuse,
luy fut cause, que qu'ils eussent grand ^{grand} besoin en la journée de
Kamenon, non obstant au mesme temps on fut contraint de les
entarguer pres d'suvens, et les envoyer par ceu vers ledit seigneur Duc.
Estant finalement lesdits Allemands arrivés a Kamenon, ne voulurent
partir sans argent. Or si la plus part des Provinces avoyent fait
si peu de devoir au paravant, tant plus on alla avant, et tant moins
elles en firent; Car environ le mesme temps commença le trouble
entre les Cantons et Wallons, lequel de commencement eut peu

estre appaisé, si les uns et les autres eussent voulu recevoir les conditions que
se leur fist proposer; mais il n'a esté possible d'appaiser l'animosité des
uns, n'y des autres, mesmes a ce que finalement les choses en fussent venues
en l'estat auquel on les voit a present. Cela fut cause que de flam,
dres, ^{Alle} d'ou, & d'orchier, ne venoyent aucuns deniers. Or l'on
Temps où paravoyent ceux d'archois, & de Henault, avoyent tout
retenu par devers eux; et a la verité ils firent les premiers qui
faillirent a leur foy, et serment, et qui ont esté la premiere & vraie
cause du mal general des pays. Lors y a que les dits Allemands
arriver, ne fut possible leur donner nul argent sinon apres 3 semaines,
quy les fit marcher jusques a Nivelles; de la derechef firent resolu
de passer outre, mesmes la partie d'ou prendrent le chemin de flandres
sans mon s'en, n'y du Conseil d'Etat, et Estats, et firent par aucuns
Capitaines ^{certains} detourner grand nombre de gens de pied, qui prendrent aussi le
mesme chemin. Et comme se voyant n'y avoir avec celle de Mon.
seigneur d'Anjou, nostre armée eût encores esté assez fringante pour
combattre et deffaire celle de l'ennemy, partie des troupes de mondit
seigneur d'Anjou, prendrent le chemin de flandres, les autres se retirerent
en france. Ces choses ainsi advenues, feu Monsieur de Bassin, voyant
que par faulte de gens de pied, il ne pouvoit forcer l'ennemy en son
retranchement, joint aussi la proximité de l'hyver fut contrainct de
ramener l'armée. Voilà Messieurs, comment les choses se sont
passées, lesquelles fussons allées autrement si les dites Provinces ne
eussent fait faulte a leur contribution, comme il avoit esté conclu;
Mais il n'y a Prince, ny Gouverneur si sage, qui puisse mettre de
grand cheser a fin si les moyens luy defaillent. Je toy beninculp
de particulieres traverses, quy ont esté données, ayant mieux taire
le mal, et tascher d'y remedier, que renouveler les playes, lesquelles
iay crevé, et crevé encores tous les jours de quarir. Toutefois ie ne
puis passer sans silence que les Provinces devenues, sans avoir regard
au bien que ie pense qu'elles ont receu par mon moyen, taisent le
bien, se sont adressées a ce qu'elles ont en mal, comme est une
custume trop viciée, voire mesmes entre nous; et la dessus ont
pris contenance d'esloigner leur mauvais vouloir. La dessus ceux de la

Lechein ont demandé, d'avoir le exercice libre d'y aller, qui a amené beaucoup
de divisions, estans enlains si partiond Ennemy de laditte Religion,
qui ils vouloyent encorer laisser la porte ouverte aux persecutions
semblables de l'Inquisition, & mesmes falsifians les Edict
tant estoient les passours d'aucuns desfrailer; aucuns der autres
autres encorer qui ils s'insinuisent, ce q estin de raison, touttefois un
passé mesme en la forme qui ils ont tenue: La desuis tant a
raison du grand nombre de ceux de la Religion que ven l'exemple der
nations voisines: & aussi que tous ceux saes sont mais n'este
possible maintenir le pays au pais sans y laisser le exercice libre de
la Religion: elle y a esté accordée; Mais cela n'a empesché pour
les passours d'aucuns, que les divisions ne soyent allées tousjours en
augmant, mesmes a ce que finalement, enlains Conventions, et
Provinces, et mesmes des Principaux officiers de son Altesse, et enlains
desquels l'aveyent fait venir en ce pays, sublians leur serment, l'ont
quitté, et choisy le Prince de Parme, Ennemy du pays pour leur
Gouverneur, faisant un accord particulier, dont ie vous envoie copie
ex jointe.

Or Messieurs, Combien que ie ne vaille nyer que ie n'aye desiré de tout
mon Coeur l'avancement de la Religion, de laquelle ie fais (à grace
à Dieu profession) de espere la faire mesmes a la fin de ma vie,
touttefois ayant fait le serment, lors que pour m'aver eslé
Lieutenant general, de conserver et Memer le subiect du pays,
ie me sent bien acquitté de ma promesse, n'ayant jamais consenty
que tort ayt esté fait à aucun, tellement que ie proteste
deuant Dieu & le Monde, que si aucun mal a esté fait,
ie n'y ay eu façon du Monde consenty, me representat que Dieu
est iuste, et qui ne laisse jamais un parmyr impuny: Mais
maintenant puis que non seulement une grande partie de ceux qui
avoient donné serment a la generalité, l'ont abandonné, mais qui
plus est se delibèrent l'assouillir par armes, je vous ay bien voulu
envoyer les Copies de leur accord, pour vous faire entendre leur
dessein, et quand et quand vous declarer, et a tout le Monde, que ie

me tiens ^{ludis} quitte du serment que iuy fait, entant qu'il le ténche, me delibere
me garder de leurs entrepises tant que Dies m'en fera la grace.
Mais d'autant come vous verrez par la lecture d'eux, qu'ils se
delibere s'adresser a moy en particulier, comme si i'avois occupez les
Villes, qu'ils disent appartennir au Roy et a ses subiects, orz qu'ils sont
notaire a un chacun, combien de Villes et seigneuries le Roy me
dehont contre tout droit et Justice, et qu'a bon droit il pourroit
detenir en recompence quelques Villes, Je soy toutefois que vous me
rendrez bon remuneraige, que ie n'ay a present aucune recompence,
et n'en ay demande aucune; ny pareillement que ie tiens une
seulle Ville, sous ma prisonce, estons mesmes celle qui m'appar-
tient et gardée par les commissaires qui ont serment a Messrs les Estats
et non a moy. Mais d'autant que ce procedé est prins par nos
Ennemys, pour alioier plus aysement les coeurs d'autres Villes, et
communiément, et leur faire prendre autre party, qu'ils n'ont fait
iufques a present, Je vous ay bien voulu escrire la presente, pour
vous prier de vous resoudre de ce que vous auez a faire pour l'ad-
venir, afin qu'on ne puisse soubs couuerture de quelques calomnies,
inventées par nos Ennemys, nous mettre les uns et les autres en division.

Premièrement Messieurs, Je vous prie de m'acquer avec moy, si il est vray ce qu'ils
disent, que cest a moy seul qu'ils veulent faire la guerre, et s'ils ne
veulent faire autants de maux aux bonnes Villes de Brabant, de
Anvers, toute la Flandre, et plusieurs autres, qu'ils font a moy;
ce qu'ils font de Hollande, de Zeelande, et quelle dont ils ont encores
sur Flessingue, de Texel, et de Alkmaar, ou ils ont laissé tant de
despouilles? S'ils ont bonne affection a Utrecht? que s'ils me
portent plus de malice que a un autre particulier? Je vous prie de
vous représenter visiblement s'il y a autre raison, sinon pour ce
qu'ils mesmes sont contrainct de me donner toute l'ouïe de mesme
fidèlement acquitté envers le pays, quand doncq s'oyent leurs résolutions
accusées, ils veulent ^{volontiers} espousser les vœux du monde, espousser les
pouvoirs persuader que ie suis leur seul Ennemy, Je donne et asce

in hals subm

a commis dre a ceux qny ne se vindront point laisser tromper, qn'ils courent
der fermiens desirans: Et ne pense par qn'ils foyent fort difficiles a commis dre
Vou que evidemment quels couloir qui ils promet, il appert, qn'ils veulent
nous os ter entierement nos tre liberte, tant de l'ame que du Corps; qni
Vous donnera a par de matiere pour prendre Vre bonne et ferme resolution,
degnay ie Vous prio, de advertir qn'il est necessaire de la faire. Vne
si Vous prenez le chemin de la guerre pour Vous defendre par comm
accord, comme aussi en effect Vous estes assisillir, ie Vous serviray
comme i'ay fait par cy devant en toute fidelite, sans y es parquer
aucune chose, Et si pour os ter aux Ennemys toute occasion de
calomnier, Vous trouver bon de choisir Vn chef et conducteur de vos
affaires, ou plusieurs, lesquels Vous incier estre propre, je Vous promet
de leur servir et obeyr de tres bon coeur, en tout ce qny me sera commande
et qui sera en ma puissance, Car par ce moyen Vous u'oserez a V'ennemy
le moyen sous l'ombre de me mettre en jeu, d'avoir euee a quelq' division
entre nous: Intellis remettons sous Vostre bon plaisir et deliberacion, de
prendre telle charge qui ie Vous plaira u'donner: seuillemet ie voy friray de
mieux a viser au redressement de nos affaires generaux, que voy n'aver
fait par le passe, principalement pour la levee des deniers, a faulte de qny
le pauvre peuple est infirmitie travaillee des cours de guerre, et ne peuvent
le faire estre dressé en temps et lieu. Car combien que la faulte ne soit
pas aux chefs, si est ce que le petit peuple qny ne voit par le fondement des
affaires, ne se prend qn'a ses conducteurs, estimant qn'ils administreront
mal, ce que souvent n'est pas en leur puissance; de ne pensent par sou
vent: mesmes ceux la qui sont les meilleurs: qn'il se mesle parmy
nous des malins esprits, semons des meschans propos, lesquels sont par trop
tort faillies creus, et par ce moyen ou font service a V'ennemy a tant
agrecable, comme si on voit de manifeste trahison a la patrie, d'autant que
V'ennemy ne pourroit iamais oyr nouvelles plus agreables, que s'il
entendoit qn'il y eut parmy nous quelq' division. Je ne Vous presery
icy mille forme, ayant donne souvent mon advis par esrite a la
commune de ceste Ville d'Anvers, et layant encorer depuis nagueres envoye
a Messrs les Deputes de l'union a V'recht. Mais bien je vous diray
comme Vne chose heurtant, qn'il n'y a rien qui tant nuise nos
affaires que les loucheurs dont on use; A qny est necessaire de remedier,
si nous ne voulons voir peir nostre patrie miserablement devant nos yeux
et q est le ply a deplorer, par nostre propre faulte. J'y assisteray volontiers
de ma part ce q Dieu me donnera de conseil, de provision, et de moyens. Mais
ce servir abuz de penser que ie puisse resister a si puissans Ennemys, sans
estre assiste de moyens necessaires.